



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Décembre 2022

CO 598 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .67

Votants : ..79

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, GAILLARD Jean François, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, MARTI François, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, JACQUOT-BOISSON Marylène, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, LEGLISE Pascal, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle (arrivée à 20h25), BERTHOD BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Titulaires : CETRE Michel à FORET Clément, LAMBERT Véronique à MORBOIS Christelle, LECOQ Yves à BRIOT GAIDOZ Cécile, BOUDRY Jeanne à BUGADA Catherine, PINGAT Martine à MARTI François, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PROST-JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BOUILLET Françoise à GENIN Marcelle, BOHEME Catherine à MARTINS Serge,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT-BOISSON Marylène,

Étaient Excusés : BAUD Jean Baptiste, VIONNET André, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, SUSSOT Florence,

Étaient absents : REGALDI Sylvie, VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, PETITGUYOT Jean Pierre, BUYS Nelly, CATHENOD Catherine, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, WESTERVELD Dinand,

Secrétaire de séance : Serge MAIRE

Convocation faite le : 14 Décembre 2022

Objet : Suivi-animation d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du programme Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) /Petites Villes de Demain (ORT)

CONSIDERANT la loi portant évolution du logement, de l'Aménagement et du numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes ;

VU la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires ;

VU l'article 5-4-1 des statuts de la CCAPS « *Actions en faveur de l'amélioration et de la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie à l'échelle intercommunale. Ces actions s'entendent très largement : elles englobent notamment le conseil, l'information, l'animation, la réalisation d'études, l'octroi de financements, ainsi que la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration et de revitalisation de l'habitat, tels que les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) notamment de Rénovation Urbaine ; Politique du logement social d'intérêt communautaire, dont l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ; Action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. Les communes membres peuvent participer financièrement à ces actions. »*

VU l'approbation du conseil communautaire pour se positionner favorablement à une candidature ORT prise par la délibération CO 071 DE du 09 juillet 2019 ;

Affiché le 22 Décembre 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 22 Décembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 Décembre 2022
CO 598 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Suivi-animation d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du programme Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) /Petites Villes de Demain (ORT)

VU la signature officielle de l'ORT le 30 mars 2021 ;

VU l'approbation du conseil communautaire pour se positionner favorablement sur la convention-cadre ORT/PVD prise par la délibération CO 543 DE du 13 septembre 2022 ;

VU la signature officielle de l'ORT/PVD le 8 octobre 2022 ;

« L'Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) valant programme « Petites Villes de demain » (PVD), doit permettre, sur la durée d'un quinquennat, de conférer une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays, de pallier leur dévitalisation, de renforcer l'attractivité des territoires intercommunaux.

C'est une feuille de route évolutive pour la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Les objectifs d'interventions se déclinent selon cinq thématiques-clés : l'habitat ; le développement économique et commercial ; l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; le patrimoine et l'espace public ; l'accès aux équipements et services publics.

La première thématique d'intervention concerne la rénovation et l'amélioration de l'habitat.

La convention-cadre ORT/PVD permet de faciliter la mise en œuvre de dispositifs pour encourager la rénovation de l'habitat. La démarche comprend une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur chaque bourg centre, avec des périmètres renforcés.

Abondée par les subventions de l'ANAH, l'Opération d'Amélioration de l'Habitat fera l'objet d'une mission de suivi animation par un prestataire qui sera sélectionné après consultation par voie d'appel d'offre.

Sur les périmètres renforcés des trois bourgs-centres, des aides complémentaires pour des travaux non pris en compte par l'ANAH seront mises en place.

Le programme d'Intérêt Général (PIG) mis en place par le Département du Jura sera valorisé auprès des 63 villages de la CCAPS.

La CCAPS mettra à disposition de tous les porteurs de projet un guichet unique habitat, afin de fournir un premier niveau de réponses et de conseils, neutres et gratuits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 / Valide la consultation pour une prestation de suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;

2 / Autorise le Président à faire toutes les demandes d'aides et de subventions ;

3 / Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNIEZ

